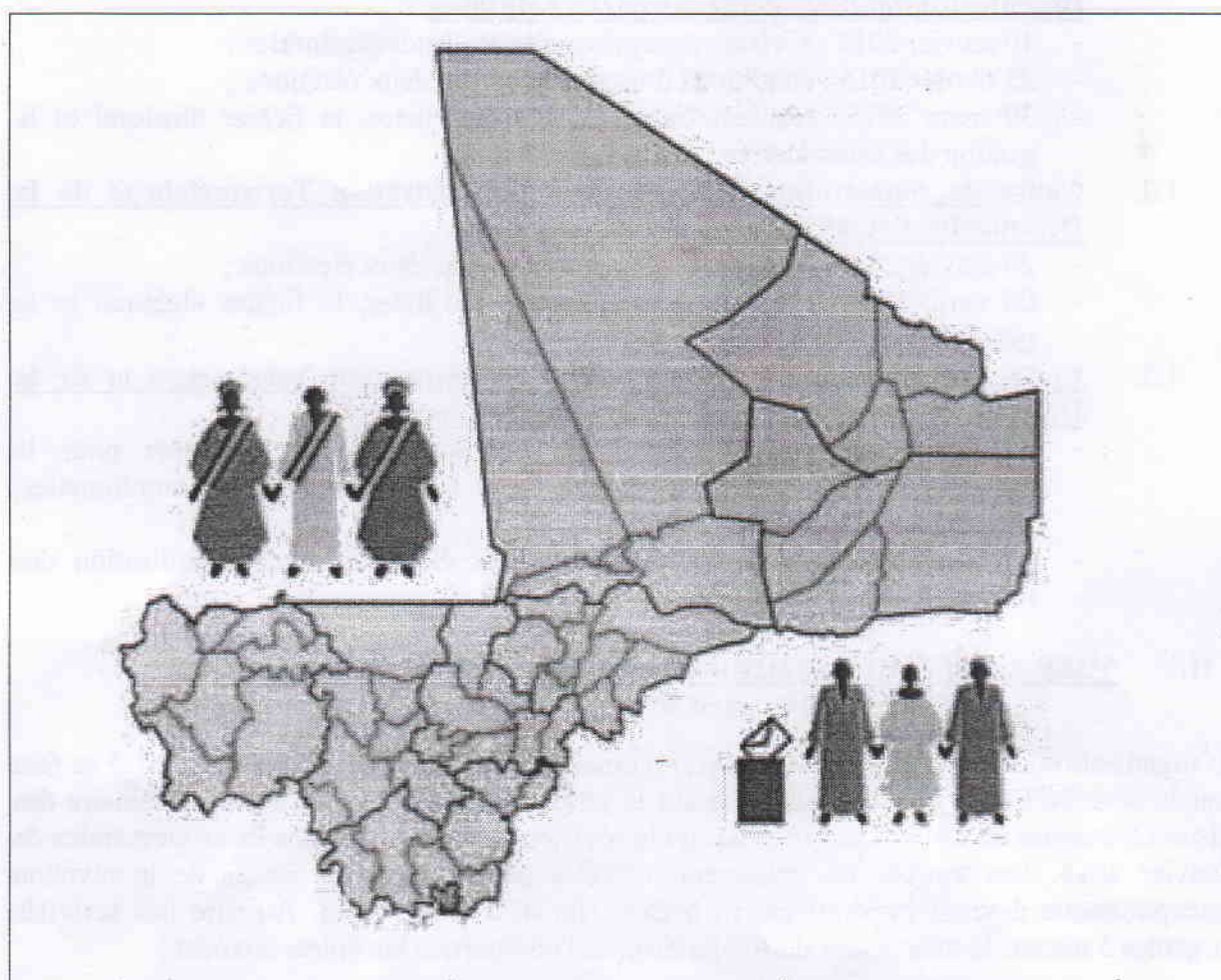


SECRETARIAT GENERAL

CHRONOGRAMME DES ELECTIONS COMMUNALES, REGIONALES ET DU DISTRICT DE BAMAKO DE 2015



Janvier 2015

CHRONOGRAMME DU PROCESSUS ELECTORAL

I. ORGANISATION DES RENCONTRES DU CADRE DE CONCERTATION : MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION/PRESIDENTS DES PARTIS POLITIQUES/ MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION/SOCIETE CIVILE/MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION /PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS : Janvier-avril 2015 :

Les rencontres des cadres de concertation constituent des espaces de dialogue et d'échanges des acteurs impliqués dans le processus électoral autour de tous ses aspects notamment le rôle essentiel qu'ils jouent en terme de mobilisation, de formation, d'éducation civique électorale de l'électorat et de financement du processus. Il est envisagé dans le cadre de ces rencontres, l'organisation de réunions aux dates suivantes :

1.1. Cadre de concertation Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation/Présidents des partis politiques :

- 19 janvier 2015 : révision exceptionnelle des listes électorales ;
- 23 février 2015 : conditions d'organisation des deux élections ;
- 30 mars 2015 : résultats de la révision des listes, le fichier électoral et la gestion des candidatures.

1.2. Cadre de concertation Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation/Organisations Société Civile :

- 26 janvier 2015 : conditions d'organisation des deux élections ;
- 06 avril 2015 : résultats de la révision des listes, le fichier électoral et la gestion des candidatures.

1.3. Cadre de concertation Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation/Partenaires Techniques et Financiers :

- 28 janvier 2015 : présentation du chronogramme et plaidoyer pour la mobilisation des ressources en vue de la tenue des élections communales, régionales et du District ;
- 27 février 2015 : état de préparation des élections et de mobilisation des ressources financières.

II. MISE A JOUR DU FICHER ELECTORAL BIOMETRIQUE : décembre 2014 - avril 2015

L'organisation des élections communales, régionales et du District de Bamako de 2015 se fera sur la base du fichier électoral actualisé sur la base des résultats de la révision ordinaire des listes électorales de 2013 et des résultats de la révision exceptionnelle des listes électorales de janvier 2015. Les travaux du traitement informatique des données issues de la révision exceptionnelle devront impérativement prendre fin le 23 mars 2015. Au titre des activités urgentes à mener, la mise à jour du fichier électoral comportera les volets ci-après :

A. Actualisation du fichier électoral :

- clôture des opérations d'achèvement du RAVEC : **31 décembre 2014 ;**
- duplication des CD ROM défectueux et récupération des IECR : **du 02 au 03 janvier 2015 ;**
- remontée des CD ROM et des fiches de réclamations au CTDEC : **du 04 au 05 janvier 2015 ;**
- mise à la disposition de la DGE des fonds nécessaires pour l'actualisation des listes électorales : **05 janvier 2015;**
- réception des supports de stockage (CD ROM et cartes mémoire) et insertions des données : **05 au 10 janvier 2015 ;**
- traitement des données : **05 au 19 janvier 2015 ;**

- arrêt des insertions des données : **10 janvier 2015** ;
- Transfert du fichier des électeurs potentiels à la DGE par le CTDEC : **20 janvier 2015** ;
- traitement informatique du fichier transféré : **du 21 au 25 janvier 2015** ;
- impression des documents pour la révision exceptionnelle des listes électorales par la DGE : **du 26 au 30 janvier 2015** ;
- remise au MATD du fichier vérifié des électeurs potentiels pour la personnalisation des cartes NINA: **27 janvier 2015** ;
- livraison des documents de révision des listes électorales (listes électorales, listes des électeurs potentiels, tableaux de validation, de radiation et de transfert par la DGE pour: **du 27 au 31 janvier 2015** ;
- déploiement des techniciens DGE auprès des commissions administratives : **du 28 au 29 janvier 2015**.

B. Exécution des travaux de la révision exceptionnelle des listes électorales : janvier/février 2015

La révision des listes électorales est une tâche dévolue aux commissions administratives installées au niveau de chaque commune.

Les activités porteront sur l'inscription de tous les électeurs qui remplissent les conditions, la radiation des personnes qui doivent l'être, le transfert des électeurs qui ont changé de résidence, la gestion des réclamations et la publication des tableaux rectificatifs. Elles sont résumées ainsi qu'il suit :

- décision du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation portant révision exceptionnelle des listes électorales : **02 janvier 2015** ;
- lettre à la DGE pour préparer ses prestations (édition et mise à disposition des listes électorales, listes des électeurs potentiels, tableaux de validation, de radiations, de transferts et le fichier vérifié des électeurs potentiels) : **02 janvier 2015** ;
- multiplication du guide de la révision des listes électorales : **17 janvier 2015** ;
- lettre de l'autorité administrative invitant les partis politiques à communiquer les noms de leurs représentants au sein des commissions administratives : **08 janvier 2015** ;
- démarrage de la campagne médiatique : **08 janvier 2015** ;
- livraison des imprimés et des registres de révision des listes électorales par le DFM : **15 janvier 2015** ;
- nomination des membres des commissions administratives de révision de listes électorales : **25 janvier 2015** ;
- déploiement des documents et des imprimés de la révision des listes électorales par la commission logistique : **du 28 au 31 janvier 2015** ;
- mise à niveau des formateurs (CAAJ/Préfets) : **du 25 au 26 janvier 2015** ;
- formation des Sous-préfets, des secrétaires généraux des communes et des présidents des commissions administratives : **31 janvier 2015** ;
- affichage des listes électorales en vigueur : **1^{er} février 2015** ;
- déroulement des opérations d'inscriptions, de radiations et de transferts des électeurs par les commissions administratives : **du 1^{er} au 15 février 2015** ;
- publication des tableaux rectificatifs provisoires : **15 février 2015** ;
- gestion des réclamations : **du 16 au 18 février 2015** ;
- contentieux des réclamations éventuelles devant le juge civil : **du 22 au 23 février 2015** ;
- établissement des tableaux rectificatifs définitifs : **25 février 2015** ;
- réception des tableaux rectificatifs définitifs et transmission des documents issus de la révision exceptionnelle des listes électorales à la DGE : **du 26 au 28 février 2015**.

C. Mise à jour du fichier électoral suite à la révision exceptionnelle des listes électorales :

- mise en place des commissions mixtes (MATD/DGE) de réception des tableaux rectificatifs définitifs : **21 février 2015** ;
- création des bureaux de vote par les Préfets et le Gouverneur du District de Bamako : **du 25 au 26 février 2015** ;
- réception des tableaux rectificatifs par la DGE : **du 26 au 28 février 2015** ;
- mise à jour du fichier électoral par la DGE : **du 26 février au 23 mars 2015** ;
- validation de la configuration des bureaux de vote : **du 11 au 20 mars 2015** ;
- impression des documents électoraux (listes électorales, extraits de listes électorales, listes d'émargement et fiches d'orientation des électeurs par la DGE pour les élections communales et régionales : **du 22 mars au 10 avril 2015** ;
- diffusion du fichier électoral sur le net et consultation du fichier électoral par SMS : **du 01 au 26 avril 2015**.

III. GESTION DES CARTES NINA : janvier – avril 2015

Aux termes des dispositions de l'article 59 de la loi électorale « il doit être remis à chaque électeur au plus tard la veille du scrutin, une carte NINA tenant lieu de carte d'électeur, dont le modèle et le libellé sont fixés par décision du ministre chargé de l'administration du territoire.

Les cartes sont remises à leurs titulaires dans les conditions de délais et de procédure déterminées par le ministre chargé de l'administration du territoire ».

Au cours des opérations, les commissions mettront l'accent sur la gestion des cartes NINA non retirées et le rapprochement de l'électeur de son bureau de vote.

A. Confection et personnalisation des cartes NINA : du 10 janvier au 18 mars 2015

Il a été retenu au niveau de ce chapitre le volet personnalisation dans la mesure où des cartes déjà confectionnées sont en stock et estimés à près du million. La planification suivante est arrêtée :

- lancement de l'appel d'offres : **12 janvier 2015** ;
- adjudication du marché : **05 février 2015** ;
- impression des cartes : **06 février au 18 mars 2015** ;
- réception des cartes NINA : **20 mars 2015**.

B. Expédition des cartes NINA : du 25 mars au 03 avril 2015

Il sera procédé à l'expédition du matériel et autres documents électoraux au niveau des Communes, concomitamment avec les cartes NINA :

- conditionnement et Emballage : **20 au 25 mars 2015** ;
- élaboration des documents de transmission aux cercles : **22 au 25 mars 2015** ;
- mise en place des cartes NINA dans les communes : **du 25 mars au 03 avril 2015** ;

C. Remise des cartes NINA : du 05 janvier au 24 avril 2015

Il sera procédé au niveau des Communes à la remise des cartes NINA par les commissions créées par les sous-préfets et placées sous leur autorité. La remise concerne les nouveaux majeurs et les omis insérés dans le fichier électoral et ceux qui ont perdu leurs cartes dont les duplicatas ont été imprimés et s'effectuera sur le terrain comme suit :

- inventaire des cartes NINA non remises : **du 05 au 10 janvier 2015**
- affichage de la liste des cartes NINA non remises : **du 10 au 15 janvier 2015** ;
- création des commissions de remise : **03 avril 2015**
- remise des cartes NINA à leurs titulaires : **du 05 au 24 avril 2015**.

IV. GESTION DES CANDIDATURES :

Les dispositions des articles 198 à 200 s'appliquent aussi bien pour les élections communales que pour les régionales et du District de Bamako pour la gestion des candidatures. Ainsi, il y a lieu de noter que les candidatures sont reçues dans le même délai par les mêmes autorités à savoir le Préfet et le Gouverneur du District de Bamako. Les dates les plus importantes sont rappelées ci-dessous :

- date de limite de dépôt des candidatures : (pour mémoire) ;
- date de la publication des listes de candidatures provisoires : (pour mémoire) ;
- paiement de la participation aux frais électoraux : (pour mémoire) ;
- recours contre les listes de candidatures : (pour mémoire) ;
- transmission des candidatures au MATD : (pour mémoire) ;
- décision du juge civil : (pour mémoire) ;
- recours contre la décision du juge : (pour mémoire) ;
- arrêt de la Cour d'Appel : (pour mémoire) ;
- publication listes définitives des candidatures : (pour mémoire).

V. FORMATION DES AGENTS CHARGES DE LA REVISION EXCEPTIONNELLE ET DES OPERATIONS ELECTORALES :

janvier et avril 2015

Compte tenu de la spécificité des élections de 2015, à savoir la mise à jour du fichier électoral biométrique et le couplage des élections communales et des élections régionales et du District de Bamako, la réussite de ces élections de 2015 dépendra fortement de la maîtrise du processus et du mode de scrutin à travers la bonne formation des agents chargés de la révision des listes électorales et des opérations électorales. Dans ce cadre, il est prévu :

A. Au titre de la révision des listes électorales :

- la multiplication du guide de la révision des listes électorales : **05 janvier 2015** ;
- la multiplication des outils de formation : **05 janvier 2015** ;
- la mise à niveau des formateurs (CAAJ/Préfets) à Bamako : **du 25 au 26 janvier 2015** ;
- la formation des sous-préfets, des secrétaires généraux des communes et des présidents des commissions administratives : **du 30 au 31 janvier 2015**.

B. Au titre des opérations électorales :

- conception d'un guide de gestion des dossiers de candidature à l'élection des conseillers communaux et régionaux : **10 février 2015** ;
- élaboration de l'avant-projet d'instruction relative à la gestion des dossiers de candidatures aux élections communales et régionales : **10 février 2015** ;
- correction du guide de l'agent électoral : **10 février 2015** ;
- actualisation de l'instruction relative à la remise des cartes NINA : **10 février 2015** ;
- conception du recueil des textes relatifs à l'élection des conseillers communaux et régionaux : **10 février 2015** ;
- conception du film didactique sur les opérations du vote : **mars 2015** ;
- mise à niveau des formateurs (CAAJ/Préfets) à Bamako : **du 1^{er} au 03 avril 2015** ;
- formation des agents électoraux (présidents et assesseurs) : **du 05 au 20 avril 2015**.

VI. ACQUISITION DU MATERIEL ELECTORAL ET DE LOCOMOTION :

Janvier-avril 2015

La tenue de deux scrutins à la fois nécessite l'acquisition du matériel électoral complémentaire et de nouveaux imprimés électoraux selon la programmation ci-après :

A. Au titre de la révision des listes électorales :

- lettre à la DGE pour préparer ses prestations (édition et mise à disposition des listes électorales, listes d'électeurs potentiels, listes des anomalies) : **02 janvier 2015** ;

- passation des marchés des documents et imprimés : **05 janvier 2015** ;
- inventaire des cartes NINA non remises : **05 janvier 2015** ;
- livraison des imprimés et des registres de la révision des listes électorales par la DFM : **15 janvier 2015** ;
- livraison des documents de révision des listes électorales (listes électeurs potentiels, tableaux de validation, de radiation et de transfert) par la DGE : **du 27 au 31 janvier 2015** ;
- mise en place des imprimés et des documents de révision des listes dans les cercles et District de Bamako : **du 28 au 31 janvier 2015** ;
- transmission des tableaux rectificatifs définitifs à la DGE : **du 22 au 26 février 2015**.

B. Au titre des opérations électorales :

- inventaire du matériel existant : **du 15 au 25 janvier 2015** ;
- passation des marchés des imprimés, des documents et matériels électoraux complémentaires: **du 10 au 20 janvier 2015** ;
- acquisition des véhicules pour les sous-préfets : **du 1^{er} au 30 mars 2015** ;
- réception des imprimés, documents DGE, cartes NINA et matériels électoraux complémentaires :
 - cartes NINA : **20 mars 2015** ;
 - documents DGE pour les élections : **du 27 mars au 02 avril 2015** ;
 - imprimés et matériels complémentaires : **du 1^{er} au 03 février 2015** ;
 - bulletins de vote et spécimens : **du 30 mars au 07 avril 2015**.

VII. INSTALLATION DE NOUVELLES STATIONS RAT : février 2015

Il faut noter qu'il y a eu un effort d'équipement des stations des cercles et des arrondissements en 2013. Cet effort n'a pas permis d'équiper toutes les stations RAT. Le reliquat destiné aux régions du Nord vient d'être installé dans les régions de Tombouctou et le cercle de Gao. La DFM vient d'acquérir des équipements pour cent (100) stations qui seront déployés dans les cercles dans un besoin réel. Il est proposé d'exécuter l'opération au cours du mois de février 2015 : **du 1^{er} au 28 février 2015**.

VIII. MISE EN PLACE DES DOCUMENTS, IMPRIMES ET MATERIELS ELECTORAUX : mars-avril 2015

Le déploiement des documents DGE, des cartes NINA, des imprimés et matériels électoraux complémentaires se déroulera conformément au calendrier ci-après :

- cartes NINA : **25 mars au 03 avril 2015** ;
- documents DGE pour les élections : **du 03 au 10 avril 2015** ;
- imprimés et matériels complémentaires : **du 10 au 18 février 2015** ;
- bulletins de vote et spécimens : **du 09 au 16 avril 2015**.

IX. RETOUR DE L'ADMINISTRATION DANS LES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DES REGIONS DE MOPTI, TOMBOUCTOU, GAO ET KIDAL :

A. Réinstallation des sous-préfets : janvier– avril 2015 :

- réhabilitation/construction et équipement locaux bureaux et logements ;
- acquisition de véhicules de liaison.

B. Réinstallation des services de base : janvier– avril 2015 :

- réinstallation des services de justice dans les cercles ;
- réouverture des centres d'état civil ;
- réouverture des écoles.

X. SECURISATION DES OPERATIONS : janvier – mai 2015 :

- mise en place des détachements et unités de sécurisation de la révision exceptionnelle des listes électorales et du processus électoral par les forces de défense et de sécurité.

XI. PARTICIPATION DES REFUGIES ET DES DEPLACES AU PROCESSUS ELECTORAL : janvier – avril 2015 :

- intensifier la campagne en direction des refugies et des déplacés ;
- faciliter le transfert des refugies et des déplacés dans leurs communes d'origine ;
- susciter le maintien des refugies et des déplacés rapatriés par des projets de fixation sur le terroir.

XII. CHRONGRAMME DES ACTES :

A. les actes de l'Assemblée Nationale : néant

B. les actes du Président de la République : néant

C. les actes du Gouvernement :

1. décret instituant le Comité interministériel de suivi des élections communales et régionales : **04 février 2015** ;
2. décret portant convocation du collège électoral, ouverture et clôture de la campagne électorale à l'occasion de l'élection des conseillers communaux, des conseillers régionaux et du District de Bamako : (**à fixer**) ;
3. décret portant modalités de déroulement des opérations de vote, de dépouillement et de centralisation des résultats à l'occasion du couplage des élections communales, régionales et du District de Bamako de 2015 : **25 février 2015** ;
4. transmission à la Cour Suprême « pour avis » des modèles de candidatures à l'élection des conseillers communaux, régionaux et du District de Bamako: **15 février 2015** ;
5. décret déterminant le modèle de candidature à l'élection des conseillers communaux : **15 février 2015** ;
6. décret déterminant le modèle de candidature à l'élection des conseillers régionaux et du District de Bamako : **15 février 2015** ;
7. décret fixant le montant de la participation aux frais électoraux des conseillers communaux, des conseillers régionaux et du District : **15 février 2015**.

D. Les actes du ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation :

1. décision portant révision exceptionnelle des listes électorales: **02 janvier 2015** ;
2. arrêté fixant le nombre de conseillers à élire par commune : **15 février 2015** ;
3. arrêté fixant le nombre de conseillers à élire par région et le District de Bamako : **15 février 2015** ;
4. décision fixant les modèles et libellés des bulletins de vote à l'occasion des élections communales : **15 février 2015** ;
5. décision fixant les modèles et libellés des bulletins de vote à l'occasion des élections régionales et du District de Bamako : **15 février 2015** ;
6. décision portant création de la Commission nationale de «centralisation /totalisation» des résultats des votes : **21 avril 2015** ;
7. décision instaurant l'écoute permanente : (pour mémoire).

E. Les actes du Préfet et du Gouverneur du District de Bamako :

1. décision portant création des commissions régionales et locales d'organisation des élections communales, régionales et du District de Bamako : **10 janvier 2015 ;**
2. décision de création des commissions de réception des candidatures à l'occasion de l'élection des conseillers communaux : (pour mémoire) ;
3. décision de création des commissions de réception des candidatures à l'occasion de l'élection des conseillers régionaux et du District de Bamako: (pour mémoire) ;
4. décision fixant le nombre, l'emplacement et le ressort des bureaux de vote : (pour mémoire) ;
5. décision portant nomination des présidents et assesseurs des bureaux de vote : (pour mémoire) ;
6. décision portant publication des listes de candidatures à l'occasion des élections communales : (pour mémoire) ;
7. décision portant publication des listes de candidatures à l'occasion des élections régionales et du District de Bamako: (pour mémoire) ;
8. décision portant création et modalités de fonctionnement des commissions de centralisation des résultats pour l'élection des conseillers communaux : (pour mémoire) ;
9. décision portant création et modalités de fonctionnement des commissions de centralisation des résultats pour l'élection des conseillers régionaux et du District de Bamako : (pour mémoire).

F. Les actes du Sous-préfet et du Gouverneur du District de Bamako :

1. décision portant création des commissions communales d'organisation des élections communales, régionales et du District de Bamako : **08 janvier 2015 ;**
2. décision portant création et déterminant le ressort des commissions de remise des cartes NINA : **08 janvier 2015 ;**
3. décision portant nomination des membres des commissions administratives chargées de la révision exceptionnelle des listes électorales : **10 janvier 2015 ;**
4. décision déterminant les emplacements réservés aux affiches électorales et leur répartition à l'occasion des élections communales, régionales et du District de Bamako : **30 mars 2015.**

SYNTHESE DU CALENDRIER DES ELECTIONS COMMUNALES, REGIONALES ET DU DISTRICT DE BAMAKO DE 2015 :

- Convocation des collèges électoraux : (pour mémoire)
- Date limite de dépôt des listes de candidatures : (pour mémoire)
- Publication des listes de candidatures provisoires : (pour mémoire)
- Publication des listes définitives de candidatures : (pour mémoire)
- Ouverture de la campagne électorale : (pour mémoire)
- Clôture de la campagne électorale : (pour mémoire)
- Exécution des scrutins : (pour mémoire)
- Publication des résultats définitifs : (pour mémoire)
- Entrée en fonction des élus : (pour mémoire)

**Bamako, le
Le Ministre**

Abdoulaye Idrissa MAIGA